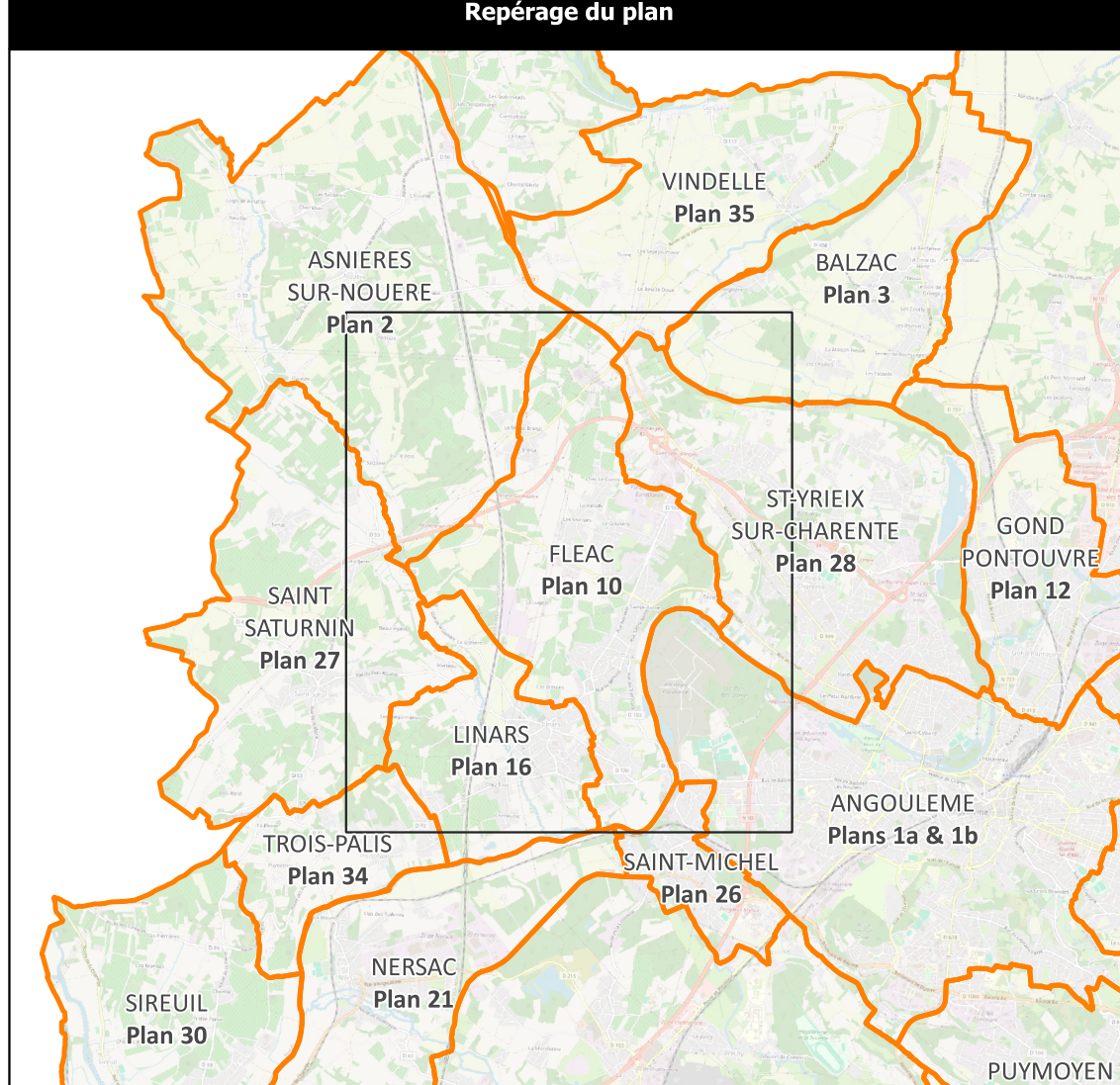


Plan 10	FLEAC
ECHELLE	PROCEDURE
1:6 601	Elaboration
	Prescrit le 11 mars 2021
	Arrêté le 20 mars 2025
	Approuvé le
CONCEPTION	B.E. CARTOGRAPHIE
Adrien Urbisme 1 rue de la République 79000 LA CHENÉ	info@b.e. Cartographie 15 rue de la République 79000 ANGULÊME
Plan Cadastral	Origine Cadastre Plan de l'Etat Département de la Charente
	InfoSIG Département de la Charente

Zonage
Zone urbaine de centres anciens
Zone urbaine d'extension pavillonnaire dense
Zone urbaine pavillonnaire
Zone d'équipements d'intérêt collectif
Zone urbaine de faubourg
Zone urbaine glacia du plateau d'Angoulême
Zone urbaine des villages et leurs extensions
Zone urbaine de mutation ou requalification
Secteur de projets
Quartier d'habitat social en démarche de renouvellement urbain
Zone économique
Zone dédiée à l'enseignement supérieur
Zone à urbaniser
Zone agricole
Zone naturelle et forestière
Zone naturelle sensible

Prescriptions
Espace boisé classé
Élément du patrimoine bâti à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
Élément de paysage et relatif aux secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique et/ou paysager au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
Point de vue
Bâtiment agricole susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
Haie et alignement d'arbres au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
Espace boisé classé
Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
Voie, chemin à conserver et à créer au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
Règle d'implantation des constructions à l'alignement par rapport aux voies et aux emprises publiques (L151-18 du Code de l'Urbanisme)
Recul obligatoire des constructions :
2 mètres par rapport à l'alignement des voies et aux emprises publiques (L151-18 du Code de l'Urbanisme)
4 mètres par rapport à l'alignement des voies et aux emprises publiques (L151-18 du Code de l'Urbanisme)
7,50 mètres par rapport à l'alignement des voies et aux emprises publiques (L151-18 du Code de l'Urbanisme)
Élément du patrimoine bâti ou de paysage à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique au titre des articles L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme
Emplacement réservé
Secteur d'OAP sectorielle : habitat, économie ou équipement
Secteur commercial :
Secteur de Centralité commerciale
Secteur de Périphérie Commerciale
Bande de recul (article L111-6 CU)
Emprise maximum de l'Atlas des Zones Inondables
Zone humide effective

Zone humide probable
Secteur présentant des risques relatifs à des sols pollués (art. R151-30 CU)
Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques (R153-11b)
Secteur exposé au risque de cavité souterraine au titre de l'article R123-11 du CU
Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol (article R151-34 CU)
Lot urbain patrimonial à protéger (article L151-19 CU)
Élément du patrimoine bâti à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (Corps de ferme)
Espace boisé classé
Élément de paysage et relatif aux secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique et/ou paysager
Élément de paysage et relatif aux secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique et/ou paysager - Boisement
Élément de paysage et relatif aux secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique et/ou paysager - Pelouse
Élément de paysage et relatif aux secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique et/ou paysager - Parc et jardin



EMPLACEMENTS RESERVES		
N°	Désignation	Emprise approximative
1	Elargissement de la rue du Piblé (10m)	126 m²
2	Elargissement de la rue des Maronniers et aménagement d'un carrefour avec la rue des Vallées (8m)	218 m²
3	Cheminement piétons La Vallée (10m)	418 m²
4	Aménagement du carrefour rue des Vignes Jaunes - rue du Tridou (8 à 11m)	123 m²
5	Elargissement de la rue des Vignes Jaunes (9m)	478 m²
6	Elargissement de la rue de la Brinde (10 à 12m)	1137 m²
7	Elargissement de la rue des Vergers (12m)	1418 m²
8	Elargissement rue de la Vergère	434 m²
9	Aménagement du carrefour rue de Belford - rue du Château d'eau	1254 m²
10	Création d'une voie de liaison entre la rue du Château d'eau et la rue du Franchard (déclassement RD 103) (10m)	1021 m²
11	Aménagement d'un cheminement doux donnant accès au LT La Taille (2.5m)	299 m²
12	Elargissement de la rue des Bertons et du chemin des Godiers (8m)	141 m²
13	Création d'une voie douce aux Pierrelles (7 à 10m)	2107 m²
14	Aménagement de la sécurité du carrefour à l'angle des rues des Sablons et La Martinie (8m)	113 m²
15	Aménagement d'un cheminement doux le long de la RD 72 (13m)	694 m²
16	Rue Chasse-Loup / RN 141	23 m²
17	Aménagement de jardins familiaux et de cheminements doux (corridor vert Sud)	19956 m²
18	Extension du cimetière et aménagement des abords	11259 m²
19	Aménagement d'un rond-point	129 m²
20	Aménagement d'un giratoire sur la RD 103 - accès à la zone des Voïtes	1641 m²
21	Aménagement de voirie	663 m²
22	Elargissement de voie	429 m²